



## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 1) Introduction

La Jeune Chambre de commerce de Montréal (« JCCM ») est un regroupement de jeunes cadres, professionnels, étudiants, entrepreneurs et travailleurs autonomes, âgés de 18 à 40 ans. Fondée en 1931, elle compte aujourd’hui près de 1 600 membres, ce qui en fait la plus grande jeune chambre au monde. La JCCM compte sur l’appui de plusieurs partenaires qui ont à cœur la relève du monde des affaires. Sa structure inclut un conseil d’administration, un président, une directrice générale et une équipe permanente. Elle compte aussi sur l’engagement de près de 150 bénévoles impliqués annuellement.

La JCCM a pour mission de **développer, représenter et faire rayonner la relève d’affaires**.

La JCCM mise sur 5 priorités pour développer ses activités en lien avec sa mission :

- Développement durable et responsabilité sociale d’entreprise
- Entrepreneuriat et économie
- Éducation et persévérance scolaire
- Place et leadership des femmes
- Rétention du talent à Montréal

La JCCM a pour vision de former une relève d’affaires outillée et engagée qui contribue à une métropole audacieuse, prospère et solidaire. Les valeurs qui guident l’ensemble de ses actions sont la collaboration, l’engagement, l’innovation et le leadership.

Dans cette optique, le développement durable incarne parfaitement les valeurs et les priorités de la JCCM et de ses membres.

- La **collaboration** et l'**engagement**, sans lesquels aucune démarche de responsabilité sociale ni environnementale ne pourrait voir le jour;
- L'**innovation**, qui passe par les processus de réflexion, de création et d’amélioration continue, mis de l’avant par toute démarche de développement durable au sein des organisations;
- Le **leadership**, en étant un acteur avant-gardiste dans ses pratiques dans le secteur d’activités des jeunes chambres de commerce aux niveaux national et international.

### 2) Définition du développement durable

La JCCM adhère à la définition du développement durable du Québec précisée au sein de la Loi sur le développement durable et laquelle s’inspire de la Commission mondiale sur l’environnement et le développement, *Notre avenir à tous* (de laquelle est issue le rapport Brundtland<sup>1</sup>).

---

<sup>1</sup> Le rapport Brundtland, du nom de Mme Gro Harlem Brundtland, a été rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l’environnement et le

Le développement durable s'entend ainsi comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs**. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions **environnementale, sociale et économique des activités de développement** ».<sup>2</sup>

Les aspects éthiques et culturels font partie intégrante des objectifs de développement durable et doivent également être pris en compte. L'éthique, de manière générale, a entre autres pour visée de créer des espaces de dialogue afin de rendre le monde plus viable, et «la culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture ». La culture est un accélérateur et un moteur des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.<sup>3</sup>

### 3) Champ d'application de la politique

La présente politique s'applique aux membres, bénévoles, employés et administrateurs de la JCCM. Elle s'étend à l'ensemble des 70 activités de la JCCM. Ces activités se déclinent en quatre lignes de service : formation et mentorat, réseautage, concours et conférences.

La JCCM souhaite donc sensibiliser ses parties prenantes et la relève d'affaires quant à ces aspects du développement durable pour que celles-ci puissent s'en inspirer dans leur quotidien et les transposer au sein de leur univers professionnel.

### 4) Engagements

#### *4.1 Gérer les activités de la JCCM dans une perspective de durabilité*

La JCCM s'engage à favoriser la mise en place de pratiques saines en développement durable lors de ses évènements. Elle s'engage notamment à :

- Favoriser les produits et services qui respectent les principes du développement durable;
- Sensibiliser les employés et les bénévoles quant aux meilleures pratiques de gestion responsable d'évènements;
- Établir un objectif annuel d'événements à écocertifier (norme BNQ-9700-253) et en faire la promotion;
- Pérenniser son approche de développement durable en dédiant les ressources humaines et financières jugées appropriées;
- Créer un comité Développement durable qui relève de la direction générale afin d'influencer positivement l'organisation quant à des meilleures pratiques et des opportunités à saisir en la matière, créer un pôle de connaissances en développement durable et s'assurer du suivi de la présente politique et du plan d'action;
- Sensibiliser et solliciter la participation des partenaires et autres parties prenantes de la JCCM dans les démarches et les processus de développement durable.

#### *4.2 Sensibiliser et outiller la relève d'affaires*

La JCCM s'engage à sensibiliser et outiller la relève d'affaires aux enjeux du développement durable et ce, à travers les différentes sphères de sa structure organisationnelle, de ses activités et communications:

---

développement de l'Organisation des Nations Unies. C'est à ce rapport à qui l'on doit la populaire définition du développement durable. Pour la version intégrale du rapport de la Commission, voir: <http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>.

<sup>2</sup> Source: Loi sur le développement durable, [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=D\\_8\\_1\\_1/D8\\_1\\_1.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=D_8_1_1/D8_1_1.html).

<sup>3</sup> Source: UNESCO, <https://fr.unesco.org/themes/culture-développement-durable>.

- **Membres** : en offrant l’opportunité d’acquérir des connaissances et de développer des compétences en matière de et alignées avec un développement durable;
- **Bénévoles** : en prenant connaissance des outils développés par le comité Développement durable et en véhiculant les valeurs de la présente politique dans leurs activités;
- **Direction générale** : en adoptant, dans l’élaboration de la stratégie de l’organisation, une approche soucieuse des impacts à long terme de ses opérations quotidiennes, plus particulièrement, en mettant en œuvre les outils et actions nécessaires pour assurer le transfert vertical et horizontal des connaissances en développement durable et en favorisant leur utilisation et diffusion;
- **Direction des communications et comité d’affaires publiques** : en prenant en considération les enjeux du développement durable et en affichant cette sensibilité dans les communications publiques;
- **Conseil d’administration** : en prenant en compte les enjeux du développement durable dans le développement de l’organisation à moyen-long terme et en particulier, lors de la révision des mises à jour du plan stratégique de la JCCM.

#### 4.3 Positionner la relève d’affaires comme un acteur clé dans le domaine du développement durable

La JCCM s’engage à se positionner, de plus en plus, à l’avant-scène du développement durable dans le monde des affaires à Montréal. Pour ce faire, elle contribuera à stimuler la réflexion de ses membres sur les enjeux de développement durable et de la responsabilité sociale et fera la diffusion des connaissances se rapportant aux principes du développement durable lors d’activités reliées.

Elle demeurera informée des tendances et des innovations d’importance dans le domaine du développement durable grâce à la collaboration d’un comité dédié.

#### 4.4 S’engager dans la collectivité et auprès des jeunes

La JCCM s’engage à consolider son implication sociale et philanthropique, notamment en contribuant activement à la cause de la persévérance scolaire.

En plus de cet engagement, elle souhaite appuyer l’offre existante de l’industrie des arts et de la culture montréalaise et contribue à pérenniser les liens art-affaires en favorisant la collaboration entre les milieux culturels et d’affaires.

### **5) Responsabilité**

La présente politique est sous la responsabilité du conseil d’administration de la JCCM et de la direction générale. L’adoption de la présente politique relève du conseil d’administration et il revient à la direction générale de veiller à l’atteinte des engagements de la présente politique en mettant en place les actions nécessaires.

### **6) Adoption**

La politique de développement durable est entrée en vigueur le 9 avril 2018 lors de la tenue d’un conseil d’administration.

### **7) Mise en œuvre et communication**

La politique de développement durable est publiée sur le site web [jccm.org](http://jccm.org) de façon à en permettre l’accès à toutes les parties prenantes de la JCCM. La politique est également communiquée à ses membres suivant son adoption.

## 8) Plan d'action

Un plan d'action sera élaboré dans le but de rencontrer les engagements et d'atteindre les objectifs qui sont visés par la présente politique. Celui-ci sera composé de recommandations en lien avec les engagements de la présente politique. Des indicateurs seront choisis afin d'en mesurer l'efficacité lors de la réalisation d'un bilan annuel.

Ce plan d'action aura pour objectif de guider les parties impliquées quant aux mesures à prendre afin d'implanter de meilleures pratiques en lien avec la politique, ainsi que d'informer les membres de la JCCM de l'évolution de sa démarche en matière de développement durable et de l'atteinte des engagements consignés au plan d'action.

Ce bilan des efforts réalisés en lien avec les recommandations sera préparé une fois par année ou à toute fréquence jugée utile par la direction générale responsable de la présente politique.